

**Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1<sup>er</sup> juin 1953—suite**

Pays	Accord	Dispositions
ÉTATS-UNIS.....	L'accord commercial signé le 17 novembre 1938 est suspendu tant que les deux pays sont parties contractantes de l'A.G.T.D.C. A.G.T.D.C. en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1948.	
FINLANDE.....	Échange de notes les 13-17 novembre 1948; en vigueur le 17 novembre 1948. A.G.T.D.C. en vigueur le 25 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
FRANCE ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER.	Accord commercial signé le 12 mai 1933; en vigueur le 10 juin 1933. Échange de notes le 29 septembre 1934 et, en outre, protocole du 26 février 1935. A.G.T.D.C. en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée, y compris les concessions indiquées. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
GRÈCE.....	<i>Modus vivendi</i> par échange de notes les 24-28 juillet 1947; en vigueur le 28 août 1947. A.G.T.D.C. en vigueur le 1 <sup>er</sup> mars 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
GROENLAND.....	(Voir DANEMARK).	
GUATEMALA.....	Accord commercial signé le 28 septembre 1937; en vigueur le 14 janvier 1939.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de six mois.
HAÏTI.....	Accord commercial signé le 23 avril 1937; en vigueur le 10 janvier 1939. A.G.T.D.C. en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de six mois.
INDONÉSIE.....	A.G.T.D.C. en vigueur le 1 <sup>er</sup> mars 1948.	
IRAK.....	Disposition spéciale par décret du conseil en vigueur le 15 septembre 1951.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
IRAN.....	Disposition spéciale par décret du conseil en vigueur le 1 <sup>er</sup> février 1951.	Le Canada accorde le traitement de la nation la plus favorisée aussi longtemps que l'Iran lui accorde les mêmes concessions.
ISLANDE.....	Le Canada et l'Islande respectent les termes d'un traité conclu entre le Danemark et le Royaume-Uni le 13 février 1660, bien qu'il n'existe aucun engagement contractuel.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
ISRAËL.....	L'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni en 1937 s'applique en vertu du mandat britannique en Palestine. Depuis la création de l'État d'Israël, en mai 1948, le Canada a continué d'accorder le traitement de la nation la plus favorisée.	